



Isolation des combles à 1 euro : soyez vigilant !

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/isolation-combles-un-euro>

Certaines entreprises proposant une isolation des combles à 1 euro démarchent les particuliers en utilisant les pages publiées sur le portail des ministères économiques et financiers.

Ni les services des ministères économiques et financiers ne sont à l'origine de sollicitations commerciales par téléphone, courriel, courrier ou visite à domicile.

Nous rappelons que l'isolation des combles à 1 euro est une offre commerciale, proposée par des entreprises signataires d'une charte avec le ministère de la transition écologique, dans le cadre du dispositif « coup de pouce économies d'énergie ».

Pour tout conseil personnalisé sur les combles à 1 euro, vous pouvez vous rapprocher de l'Adil 37 (Agence départementale d'information sur le logement), ou Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) 14 rue Etienne Pallu 37000 TOURS Téléphone: 02 47 60 90 70 E-mail: contact@ale37.org.

Seules instances qui accueillent les particuliers qui souhaitent réaliser des travaux de performance énergétique et qui ont besoin d'accompagnement pour contracter des aides

Isolation à 1€ ? Ce qu'il faut savoir

Depuis 2013, les ménages français les plus défavorisés sont sollicités pour réaliser des travaux d'isolation thermique des combles perdus de leur logement avec un reste à charge de 1€.

Comment fonctionnent ces offres ?

Quelles sont les précautions à prendre ?

Les grands principes

L'origine des offres « Isolation à 1 € »

Toutes les offres proposant la mise en œuvre d'une isolation thermique des combles pour 1 € dans les logements existants relèvent du **dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE)**.

Les deux offres les plus répandues liées à ce dispositif sont les suivantes :

1. Le programme de lutte contre la précarité énergétique « Pacte Energie Solidarité », mis en œuvre depuis janvier 2013 par Certynergie (<https://www.pacte-energie-solidarite.com>), a été reconduit en 2016. Il s'agit d'une **offre d'isolation de combles perdus de logements pour une surface illimitée (technique de soufflage de laine minérale)**.

Les bénéficiaires du programme peuvent-être propriétaires occupants ou locataires

2. L'opération « **Coup de pouce économies d'énergie** », officialisée par l'arrêté du 15 février 2017, qui contraint tout acteur obligé/éligible volontaire pour signer la charte liée à cette opération de proposer aux ménages en situation de précarité énergétique une offre d'isolation thermique de combles ou de toitures permettant un reste à charge de 1€ (<http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie>).

Les ménages concernés par les offres « Isolation à 1 € »

Les conditions d'éligibilité des ménages sont distinctes en fonction des offres concernées :

1. Le programme « **Pacte Energie Solidarité** », les ménages éligibles sont ceux identifiés en situation de « **grande précarité énergétique** » en fonction de leurs niveaux de revenus qui doivent être inférieurs aux plafonds suivants :

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage en Ile-de-France (€)	Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions (€)
1	19 803	14 308
2	29 066	20 925
3	34 906	25 166
4	40 758	29 400
5	46 630	33 652
Par personne supplémentaire	+ 5 860	+ 4 241

2. Pour l'opération « Coup de pouce économies d'énergies » (CEE) », les ménages éligibles sont ceux identifiés en **situation de « précarité énergétique »** en fonction de leurs niveaux de revenus qui doivent être inférieurs aux plafonds suivants :

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage en Ile-de-France (€)	Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions (€)
1	24 107	18 342
2	35 382	26 826
3	42 495	32 260
4	49 620	37 690
5	56 765	43 141
Par personne supplémentaire	+ 7 136	+ 5 434